

Mairie de L'Hôtellerie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq août à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans un lieu ordinaire et en huis clos pour cette séance, sous la présidence de Madame Michèle RESSENCOURT, Maire.

Présents : LECELLIER Alain, LECELLIER Mélanie, LEMOINE Gérard, MAURICE Nora, ROLLAND Reine, VITET Denis

Absents excusés : GRAMONT Christiane, CABRITA Sébastien, DEBLED Guy (pouvoir donné à RESSENCOURT Michèle)

Secrétaire de séance : MAURICE Nora

Nombre de membres : En exercice : 10 - Présents : 7 - Votants : 8

Date de la convocation : 18 Août 2023

COMPTE-RENDU

Délibération
N°23/20

Présentation convention sportive entre la commune de L'Hôtellerie et le club sportif de la commune de Courtonne-Les-Deux-Eglises pour l'utilisation du futur terrain multisport, Délibération :

Suite à la délibération n° 23/16, Madame Le Maire explique que pour bénéficier de la subvention de l'Agence Nationale du Sport représentant 40% du projet, la commune doit signer une convention avec un club sportif.

Sachant que notre commune ne dispose pas d'un club sportif et que plusieurs jeunes de L'HÔTELLERIE sont licenciés au club de Courtonne-Les-Deux-Eglises, il serait intéressant de signer une convention avec ce club.

Les autres communes ont soit déjà un City-Park, pas d'association sportive, soit sont déjà conventionnées avec d'autres communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce partenariat.

Délibération
N°23/21

Présentation demande subvention pour l'ADMR, Délibération :

Madame le Maire explique que l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a sollicité la commune pour une subvention. En effet, l'association déploie plusieurs de leurs employées

sur notre secteur pour venir en aide à nos personnes âgées. Même si d'autres organismes existent, l'ADMR est la seule à accepter de se déplacer sur L'HÔTELLERIE et à moindre coût car elle est cofinancée par le Département et l'aide de l'APA.

Le conseil municipal décide d'octroyer à l'unanimité une subvention d'un montant de 300.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

-Madame le Maire informe que les travaux de réfection d'eaux potables réalisés par la CALN (Agglomération) devraient commencer au dernier trimestre 2023.

FIN DE SÉANCE 19 H 18